

ment vous aborder, je ne vous l'ai point offert : mais si vous m'aviez demandé à voir cette permission, je vous l'aurois communiqué, comme je vous ai communiqué l'Edition de Québec, que vous m'avez demandée : et si dans cette permission vous aviez soupçonné quelque *addition, soustraction ou substitution &c.* vous auriez pu vous en informer à Mgr. de Québec, qui dans le cas que je vous en eusse imposé, m'auroit appris lui-même, avec raison, à me servir ainsi de son Nom ; ce qui auroit été pour vous un triomphe plus réel que celui de la première phrase de votre Lettre, ainsi que d'autres petits triomphes semblables de rapprochements de l'un, de soumission de l'autre, (publiés de temps en temps par la Renommée,) et qui ne sont peut-être pas mieux appuyés. Ce qui me surprend le plus, c'est que vous trouviez dans ma Lettre que *Je vous demande un Permis !* Vous vous êtes bien trompé, Mgr. c'est peut-être le désir de me l'accorder, pour me faire plaisir, qui vous l'y a fait voir, mais ça n'y est certainement point. Je ne vous y demande pas plus de *Permis*, qu'à votre dire, je sou mets mon Imprimerie à votre correction et à votre censure : non certainement, Mgr. je ne vous la sou mets point, vous aimez trop à instrumenter et vous instrumentez si mal, que je crois bien que vous ne feriez pas mieux la censure de mon Imprimerie que vous n'avez fait la Visite de ma Paroisse. Je ne vous demande dans ma Lettre que l'Approbation d'un Livre de la part de Mgr. de Québec qui sera mortifié, je pense, quand il apprendra que j'ai été si mal reçu de vous, pour vous avoir fait sa commission. Moi, je m'en doutais, à vous dire le vrai ; mais je me suis risqué, au bout de trois mois, parce que j'ai eu la simplicité de croire que vous respectiez plus vos Supérieurs, vous dont le plus grand appui dans vos prétentions jusqu'ici, a été, si je ne me trompe, l'excès de respect et d'égards, tant des Laïques que des Ecclesiastiques ; mais, une autre fois, j'y prendrai encore plus garde, vous pouvez en être sûr. Quel contraste, Mgr. entre un Caractère comme une barre de fer, exerçant, depuis peu, dans un seul des six Districts du Diocèse, une autorité de plus en plus contestée, et ce Caractère de Douceur de Monsieur le Supérieur, (à qui vous paraissez oublier que vous devez tant,) exerçant incontestablement le Grand Vicariat dans le Diocèse, depuis plus de trente ans et avec qui l'on cherche toujours à multiplier les rapports : et plus encore avec ce Caractère de Bonté de Mgr. de Québec, exerçant légalement depuis plus de vingt ans la Coadjutorerie de tout le Diocèse, et dont on ne se sépare toujours qu'à regret !!

Enfin vous dites que *les Saints Canons défendent spécialement aux Ecclesiastiques les Arts mécaniques, tels que l'Imprimerie &c.* Oui, Mgr. ils défendent bien autre chose aussi, je le sais bien : mais ils défendent l'Imprimerie &c. quand elle est exercée pour en faire un commerce, une profession : et outre que la permission de Mgr. de Québec auroit pu suffisamment vous rasurer, (*en attendant vos rapports directs avec la Propagande,*) vous savez si bien vous-même que ce n'est point par esprit de commerce que je soutiens cet Etablissement, que vous me dites dans votre Lettre que *j'en retire..... les Pertes : &c.* c'est vrai aussi, Mgr. et je le sais encore mieux que vous, car c'est quelque chose de plus sûr que la Renommée qui me l'apprend tous les jours. Les Saints Canons défendent de faire mal, Mgr. mais ils ne défendent point de faire du bien. Et il seroit bien à souhaiter qu'on ne pût reprocher d'enfreindre les Saints Canons, dans le District de Montréal qu'à un bon Curé de Campagne, par ce qu'il sacrifie ses revenus, avec la permission de son Ordinaire, à multiplier les Livres de Piété dans sa Patrie,